

Appel à communication

Féminicides et violences contre les femmes dans les fictions pour la jeunesse

Colloque international

jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2020

à Université de Lille

La première occurrence du lexème "féminicide" est due à l'écrivain, romancier et surtout journaliste chroniqueur Jules Leconte dans *Le Monde illustré* du 14/02/1863 à propos des souffrances imposées aux corps des femmes par la mode : "Depuis quelques années, on ne se serre plus. Le relâchement du lacet féminicide a été, comme jadis lors des paniers, la conséquence du développement extravagant des hanches par la crinoline" (p. 99). L'adjectif "féminicide" signifie dans cet énoncé que le corset trop serré est tueur de femmes. Ainsi, dans sa première acception, un féminicide est un meurtre de femme. C'est cette acception, plus large que celle retenue actuellement, à laquelle nous souscrivons.

Nous considérerons les catégories suivantes de féminicides :

- l'uxoricide : meurtre de l'épouse par son mari (1842)
- le matricide : meurtre de la mère par son fils ou sa fille (1521)
- le sororicide : meurtre de la sœur par son frère
- le filicide : meurtre de son propre enfant (garçon ou fille) par un parent (1969)

Les études porteront sur les objets sémiotiques fictionnels destinés à l'enfance et à la jeunesse : romans, ethno-contes (d'où matricides et filicides ne sont pas exclus), contes d'auteur, albums, bandes dessinées (dont mangas), films, cinéma d'animation, jeux vidéo, chansons, etc. Il s'agira d'analyser ces séquences particulières où une femme (fille, jeune fille, petite fille) est assassinée et/ou violentée, en mettant en évidence les mobiles de l'acte, les circonstances, les conséquences, les significations qui s'en dégagent en tenant compte de la place de la séquence dans l'économie générale de l'œuvre.

Il s'agit d'apporter des éléments de compréhension à la problématique contemporaine du meurtre des femmes par des proches et des violences qu'elles subissent. Sont exclus de cette prospection les meurtres de guerrières, les crimes crapuleux, les morts accidentelles mais sont à considérer, entre autres, les crimes d'honneur, ceux liés à la dot, ou ceux impliquant une agression sexuelle. Peuvent être pris en considération également les tentatives de meurtre, réussies ou pas, commises par le fils à l'encontre de sa mère dans un acte de vengeance, comme dans le conte type 590 *La mère traîtresse* ou *Le ruban qui rend fort*, dont l'aire d'expansion déborde largement des frontières linguistiques et culturelles occidentales pour s'étendre jusqu'en Afrique du Nord et en Inde. Dans l'ensemble des versions de ce conte, la mère soumet son fils à des épreuves mortelles dans la perspective de se débarrasser de lui et de vivre pleinement son amour avec son amant. Le fils découvre la perfidie de sa mère et procède à un acte de vengeance d'une cruauté inégalée. Dans d'autres versions, le père oblige ses fils à tuer leurs mères ou leurs épouses afin de lui prouver leur loyauté. Tous sauf le cadet, s'exécutent et sacrifient leurs génitrices de sang-froid. Ailleurs, dans le cycle maghrébin de *Cendrillon*, la fille commet un matricide préférant remplacer sa propre mère par celle qui lui apprend à coudre et à broder. Les romans pour la jeunesse ne sont pas en reste et textualisent la violence faite aux femmes selon de multiples modalités, tel est le cas de l'œuvre de Simon Boulerice où Javotte déclare, en attendant la venue de son ancien amant pour la battre : "Il vient pour me régler mon compte. Je vais docilement à mon bourreau [...] Je regarde les yeux de mon meurtrier" [1]. Les récits de vie et les témoignages fictionnalisés ne manquent pas comme en témoigne la bande dessinée de Fanny Vella qui paraîtra en janvier 2020.

.../...

.../...

La littérature de jeunesse, qui a longtemps habitué son lectorat à une vision édulcorée de la réalité, s'avère aujourd'hui un espace ouvert à la transgression ou tout au moins au bouleversement d'un certain ordre, ne serait-ce qu'en offrant au jeune lectorat la possibilité de lire en texte et en images le destin de la femme.

Les propositions de communication devront être innovantes, originales et inédites.

[1] Simon Boulerice, Javotte, Leméac, 2012. Nous remercions Loïc Bourdeau pour ces références.

Modalités et calendrier

Les propositions de communication (titre, résumé de 1500 caractères maximum (espaces comprises), mots clés, et références bibliographiques) seront accompagnées d'une brève biobibliographie de 1500 caractères (espaces comprises) maximum comprenant : statut, établissement et équipe d'accueil ainsi que les principales publications récentes.

Les communications retenues par le comité scientifique et présentées lors du colloque feront l'objet d'une publication.

Les propositions sont à envoyer, au plus tard,

le dimanche 16 février 2020

à l'adresse suivante :

litteraturejeunesseunivlille@gmail.com

Une réponse sera adressée au plus tard le 1er mars 2020.

comité d'organisation

Bochra Charnay, ALITHILA, Université de Lille

Thierry Charnay, ALITHILA, Université de Lille

comité scientifique

Sandra Beckett, Brock University, Saint Catharines, Canada

Sylvain Brehm, Université du Québec à Montréal, Canada

Bochra Charnay, UR 1061 ALITHILA, Université de Lille

Thierry Charnay, UR 1061 ALITHILA, Université de Lille

Kirill Chekalov, Institut de Littérature mondiale de l'Académie des Sciences de Russie, Moscou

Laurent Deom, UR 1061 ALITHILA, Université de Lille

Danièle Henky, E.A. 1337 Configurations Littéraires, Université de Strasbourg

Květuše Kunešová, Université de Hradec Kralové, République tchèque

Elvira Luengo Gascón, Université de Saragosse, Espagne

Marcela Poučová, Université de Masaryk, Brno, République tchèque

Natacha Rimasson-fertin, ILCEA4, Université Grenoble-Alpes

Marie-Agnès Thirard, UR 1061 ALITHILA, Université de Lille

litteraturejeunesseunivlille@gmail.com